**REOUVERTURE DES CRECHES MUNICIPALES**

**PROCEDURES**

INFORMATION DES PARENTS

Les parents ont été interrogés pour savoir si, sur la base du volontariat, ils confieront à nouveau leur enfant à la crèche et à quelle date.

Les parents qui ont souhaité avoir une place dès le 11 mai seront informés, dans le courant de la semaine 19, si leur enfant pourra être accueilli ainsi que des conditions de son admission : horaires, nombre d’enfants accueillis dans la crèche, conditions d’encadrement, respect des règles barrières, protection des personnels, fréquence et conditions de nettoyage des locaux, nouveau protocole d’accueil des enfants, etc.

Les parents seront interrogés chaque semaine pour savoir s’ils maintiennent leur demande de place pour la semaine suivante.

Les parents non prioritaires seront informés que, jusqu’à nouvel ordre, ils ne pourront pas bénéficier de places d’accueil régulières sauf en cas de place vacantes et seulement sur réservation. Donc un enfant non prioritaire accueilli la semaine A pourra ne plus être accueilli la semaine B.

Un certificat médical d’aptitude à la vie en collectivité daté d’après le 4 mai sera exigé pour le retour en crèche des enfants ayant un PAI pour raison respiratoire.

Quelles sont les différentes situations administratives ?

* si l’enfant ne revient pas après le 11 mai et qu’il ne sera plus accueilli à la crèche à la rentrée 2020 (entrée à l’école ou déménagement par ex.) : le contrat sera interrompu le 10 mai et le solde à payer sera facturé.
* si l’enfant ne revient pas avant la rentrée 2020 : le contrat sera interrompu le 10 mai et le solde à payer sera facturé. La place de l’enfant sera conservée.
* Si l’enfant revient après le 11 mai : il sera noté en « éviction Covid » du 11 mai à la date de son retour. Cette période ne sera pas facturée.
* Dès le retour de l’enfant :

S’il conserve ses horaires de contrat : RAS

Si les horaires d’accueil changent : on clôture son contrat et on établit un nouveau contrat sans horaires prévisionnels.

L’écran tactile ne sera pas utilisée par les parents. Afin de ne pas facturer les minutes d’attente à l’entrée ou à la sortie de la crèche, les horaires d’arrivée et de départ seront comptabilisés en fonction des horaires d’accueil communiqués chaque jour par les parents.

ENFANTS PRIORITAIRES

* personnels prioritaires (soignants, forces de l’ordre, agents municipaux, enseignants, etc.)
* fratries dont les enfants reprennent l’école
* familles en difficulté, monoparentales, ayant un enfant souffrant de handicap, etc.
* familles dont les deux parents sont obligés de reprendre leur travail en présentiel (attestations des employeurs)

FORMATION DU PERSONNEL ET EPI

Une partie des agents a travaillé sur la crèche Trampoline et est donc formée aux gestes barrières. Une réunion avec l’ensemble des professionnelles pouvant se déplacer est organisée par crèche entre le mardi 5 et le jeudi 7 mai.

Les autres devront y être formés dès leur retour.

**EPI :**

Le port du masque (plus si souhaité celui de visières) est obligatoire. Il en est de même pour les blouses de travail, qui doivent être changées tous les jours et rester à la crèche.

Dotations du personnel :

* 2 masques par jour (réutilisables ou à changer tous les 4 heures)
* 1 visière nominative
* 2 blouses plus pantalon par agent, chaque blouse étant lavée tous les jours
* 1 charlotte par jour pour les cuisinières
* Des gants pour les soins si besoin

Les professionnelles devront avoir les cheveux attachés et relevés, les ongles courts sans vernis, les avant-bras découverts pour faciliter le lavage des mains et ne pas porter de bijoux. Les portables et les affaires personnelles sont interdits en section.

Le lavage des mains est obligatoire à l’arrivée à la crèche et doit être systématiquement renouvelé toutes les heures. Il est également obligatoire avant et après chaque change et chaque mouchage d’enfant. Le port de gants est obligatoire lors de chaque change.

**Consignes d’utilisation du masque :**

* Se laver les mains avant de le mettre
* Attacher le haut du masque
* Pincer le bord rigide pour l’ajuster au nez
* Attacher le bas du masque
* Se laver les mains après l’avoir installé ·
* Ne pas toucher le masque une fois qu’il est installé, ne pas le manipuler, ne pas l’enlever et le remettre
* Se laver les mains avant de le retirer
* Retirer le masque par les élastiques, sans toucher la partie « masque »

Lors du retrait du masque, si c’est un masque chirurgical, il sera placé dans une poubelle spécifique, fermant avec couvercle, positionnée dans le vestiaire du personnel. Ce sac sera conservé 24h dans une poubelle fermée avant d’être placé dans le container de collecte des ordures ménagères.

Il sera spécifié au personnel de l’entreprise de ménage de ne pas toucher à ce sac.

ENTREES ET SORTIES DES PARENTS DE LA CRECHE

Un seul parent amène et vient chercher l’enfant à la crèche, sauf si le parent présente les symptômes du covid 19 dans la journée. Dans ce cas, il le signale à la direction et une personne autorisée viendra chercher l’enfant.

Le port du masque par le parent (qui vient avec son propre masque) et par la professionnelle à l’accueil est obligatoire.

Il est demandé aux parents d’amener un doudou, une tétine, un biberon à garder à la crèche et deux kits de vêtements qui seront laissés à la crèche. Le doudou, la tétine et le biberon seront lavés à la maison avant le premier jour de retour à la crèche. Le doudou sera lavé au moins une fois par semaine à la crèche. La tétine et le biberon seront lavés tous les jours, au moins une fois par jour.

L’enfant devra arriver tous les matins avec une tenue propre.

**Entrée :**

L’accueil du matin se fera échelonné toutes les 5 min, entre 8h et 10h, afin que les parents ne se croisent pas entre eux. Chaque famille sera informée de son horaire d’arrivée par la directrice de la crèche et il lui sera demandé de le respecter impérativement.

Le parent dépose l’enfant dans l’entrée ou le sas à poussettes de la crèche. Il n’est pas autorisé à pénétrer plus loin jusqu’à la section de son enfant

Un marquage au sol ou une barrière permet de respecter la distanciation entre le parent et la professionnelle qui prend l’enfant en charge.

Le parent ayant pénétré dans le hall d’entrée ou le sas poussette de la crèche se nettoie les mains avec du gel hydroalcoolique (un distributeur y a été installé), déshabille son enfant et dispose ses affaires dans un sac plastique marqué à son nom, qui devra être fourni par la famille. Les chaussures de l’enfant devront être placées dans un second sac plastique qui sera rangé dans celui au nom de l’enfant.

L’enfant, en chaussettes, pénètre dans la crèche. La professionnelle en charge d’accueillir les enfants prend sa température :

* Si sa température est inférieure à 38°, l’enfant peut être conduit en section par la professionnelle d’accueil, après qu’elle ait rangé ses chaussettes dans le sac plastique qui sera laissé dans l’entrée de la crèche et qu’elle se soit lavée les mains avec du gel hydroalcoolique. Dès l’arrivée de l’enfant dans sa pièce de vie, il sera procédé au lavage de ses mains.
* A partir de 38° l’enfant repartira avec son parent à qui on conseillera d’aller consulter auprès d’un médecin. Il ne sera réadmis que sur présentation d’un certificat médical d’aptitude à la reprise de la vie en collectivité.

Les transmissions orales se font rapidement dans l’entrée ou le sas à poussettes de la crèche, la professionnelle qui prend l’enfant en charge les retranscrit ensuite par écrit. Dans la nécessité d’une transmission plus importante, un entretien téléphonique sera organisé.

Chaque jour, un agent sera dédié à l’accueil et à la sortie des enfants.

**Spécificités pour chaque crèche :**

* Canadiens : l’entrée des enfants se fait par la barrière de gauche et le lavage des mains est réalisé dans la salle de bain attenante ;
* Studios : l’arrivée des enfants se fait par la salle de change pour le lavage des mains et les enfants sont rassemblés dans la salle des moyens jusqu’à ce que le dernier enfant soit arrivé ;
* Estienne d’Orves – groupe Trampoline : les enfants sont immédiatement conduits en salle bleue et le lavage des mains est effectué dans la salle ;
* Estienne d’Orves – groupe EO : les enfants sont immédiatement conduits en salle jaune, à l’étage, pour se laver les mains puis sont accueillis en salle verte.

**Départ :**

Le départ se fait uniquement à partir de 16h30 afin de limiter les allées et venues dans l’établissement et limiter les risques de contamination.

Les sorties seront échelonnées toutes les 5 min, afin que les parents ne se croisent pas entre eux. Chaque famille sera informée de son horaire de départ par la directrice de la crèche.

AMENAGEMENT DES LOCAUX ET DES SECTIONS

Une seule section de 10 enfants maximum sera ouverte par crèche.

La semaine du 11 mai (et les semaines suivantes si nécessité), les enfants habituellement accueillis au multi-accueil Trampoline seront accueillis au multi-accueil Estienne d’Orves.

Deux groupes seront donc organisées sur ce multi-accueil :

* Le groupe Estienne d’Orves sera de 10 enfants
* En raison de la taille de la salle bleue, qui sera réservée à l’accueil du groupe Trampoline, celui-ci sera limité à 6 enfants.

Les deux groupes ne se croiseront pas. A partir du hall d’entrée, une circulation différente sera organisée pour chacun d’eux. L’accès à chaque groupe sera exclusivement réservé au personnel du groupe. Il n’y aura pas d’échange de jeux entre les deux groupes. Seule la directrice du multi accueil Estienne d’Orves pourra pénétrer dans la salle bleue en changeant de blouse.

Une salle du personnel/vestiaires sera mise en place dans les locaux du jardin d’éveil pour le personnel affecté au groupe Trampoline.

Dans les espaces communs (salle du personnel et vestiaires), le personnel devra impérativement respecter une distanciation de 1 m. Quand la pièce est petite, seule une personne pourra y pénétrer à la fois.

L’utilisation du bureau de la directrice sera limitée à 1 seule et unique personne par jour.

Les locaux devront être aérés régulièrement les locaux : 15 mn toutes les heures.

Les fournisseurs ne seront pas autorisés à pénétrer dans la crèche.

ORGANISATION DE LA JOURNEE

Un planning sera organisé afin de définir les différentes taches des professionnelles : prise en charge des enfants, activités, repas, change, sommeil, nettoyage, etc.

Il convient de privilégier le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes (si possible au moins 2 mètres).

Pour se passer les objets, il faut déposer l’objet au sol (ou sur du mobilier) pour éviter le passage direct entre les agents.

Les professionnelles se chargent entièrement de la prise en charge des enfants et de l’organisation de leur accueil sur la journée. Elles ont aussi en charge le nettoyage des tapis de change et des tables après chaque utilisation, ainsi que celui des poignées des portes et des interrupteurs toutes les trois heures.

Les professionnelles doivent porter obligatoirement des masques jetables ou réutilisable à changer tous les 4 heures plus une visière si elles le souhaitent. Elles ne doivent pas se serrer la main ni se faire la bise et ces consignes sont à appliquer vis-à-vis des enfants.

**Organisation des repas et des gouters**

* Lavage des mains pour tous (y compris pour les professionnelles) pendant 30 secondes (ou le temps d’une comptine) avec du savon doux avant et après le repas
* Les repas seront pris dans la salle de vie (salle bleue pour le groupe Trampoline et salle verte pour le groupe Estienne d’Orves)
* La distanciation entre les enfants sera pensée au mieux
* Les sièges d’allaitement seront nettoyés et désinfectés après chaque biberon. Le port du masque est impératif pour préparation des biberons (en cuisine et selon les normes HACCP)

**Temps de sommeil**

* Affecter un lit à chaque enfant
* Une zone de sommeil fixe sera privilégiée pour éviter les contaminations lors des empilements des couchettes sinon, les draps seront lavés tous les jours.

**Change**

Pour le change et les soins des enfants, il convient d’utiliser au maximum des produits jetables. Le port des gants est obligatoire pour le change des enfants.

**Activités /jeux**

Il ne doit pas y avoir d’échanges de jeux entre les groupes d’enfants (Trampoline et Estienne d’Orves).

Les structures motrices, jeux et matériels mutualisées seront nettoyés et désinfectés après chaque passage de groupe. Le port de gants sera obligatoire pour ce nettoyage.

Une vigilance accrue sera de mise concernant l’hygiène des jeux et des jouets, qui devront être régulièrement désinfectés, surtout ceux pouvant être portés à la bouche. Le matériel difficilement nettoyable (peluches, coussins, déguisements, objets en tissus, pâte à modeler, etc.) devra être retiré. On peut prévoir des kits de jeux qui seront mis à disposition des enfants après nettoyage et avec un roulement. Lors de la manipulation de livres par les professionnelles exclusivement, un lavage des mains avant et après cette manipulation sera obligatoire. Les dinettes seront supprimées.

Pour les groupes Trampoline et Estienne d’Orves, les sorties dans le jardin ou dans la cour se feront dans deux espaces distincts qui ne communiqueront pas.

DESINFECTION ET NETTOYAGE DES LOCAUX

Pour l’entretien, le personnel de ménage devra s’équiper de gants jetables (ou gants de ménage) et de blouses jetables (ou blouses en tissus lavables) (Uniquement pour Trampoline lors de sa réouverture).

Toutes les poubelles doivent être fermées avec un couvercle. Un sac poubelle, fermé après chaque utilisation, sera disposé dans les panières de linge sale ajourées ou ne disposant pas de couvercle. Le lavage des mains est obligatoire à l’eau et au savon après la manipulation des poubelles ou du linge sale.

Pour chaque pièce de la crèche, un protocole de nettoyage organisant les temps de nettoyage (au minimum deux fois par jour) et listant les produits utilisés sera rédigé.

Protocole de nettoyage des jeux et jouets immergeables :

* Désinfecter avec un désinfectant contact alimentaire (Bactopin)
* Rincer abondamment à l’eau claire
* Sécher
* Ranger dès que les jouets sont secs
* Ils pourront également être lavés dans un lave-linge ou un lave-vaisselle.

Protocole de nettoyage des jeux et jouets non immergeables :

* Pulvériser le produit (Bactopin) sur une lavette humide
* Nettoyer les jeux
* Rincer avec une lavette humidifiée à l’eau claire
* Sécher

Dès le départ du dernier parent, la zone d’accueil des parents devra être nettoyée (sols, poignées de portes et interrupteurs) en insistant sur les poignées de portes.

Les circulations devront être nettoyées chaque fois que cela sera nécessaire (exemple : après une livraison). Les poignées de portes et les interrupteurs devront être désinfectés au moins deux fois par jour.

Dans la journée, les locaux devront être aérés régulièrement (particulièrement avant l’arrivée des enfants et lors du nettoyage le soir).

**Pour l’entreprise de nettoyage :**

Le nettoyage des sections se fera après le départ des enfants, soit après 18h30 dans toutes les crèches, selon le protocole établi et au regard des préconisations en vigueur.

Pour l’entretien des sols, privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide :

* Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d’un produit détergent
* Rincer à l’eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique,
* Laisser sécher
* Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents. A défaut d’eau de javel, le produit utilisé devra être virucide selon la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit). A défaut de bandeaux à usage unique, les bandeaux de lavages seront lavés en machine à 60°C.

**Matériel :**

Il convient d’utiliser au maximum des instruments de nettoyage jetables. Pour les produits réutilisables, ils devront être mis au lavage à 60 °après chaque utilisation.

Le linge devra être changé dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles) et être lavé à 60°C pendant au moins 30 minutes. Il en sera de même pour les blouses des professionnelles. Les serviettes utilisées pour les enfants ne devront pas être en contact pendant la journée.

CONDUITE FACE A UN CAS DE COVID

Si un agent présente des symptômes évocateurs du COVID-19, il doit rester à son domicile ou y être renvoyé au cours de la journée.

Si un enfant ou un membre de sa famille présente à domicile des symptômes évocateurs du COVID-19, l’enfant ne sera pas accueilli pendant le délai de contagiosité (minimum 14 jours et selon les dernières recommandations médicales connues). Toutefois, si l’enfant ou le membre de sa famille présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 sont testés après consultation médicale et que ce test s’avère négatif, l'enfant pourra à nouveau être admis en crèche.

S’il s’agit d’un enfant qui présente ces signes lors de son accueil dans la crèche, il faut :

* isoler l’enfant
* si les symptômes s’aggravent avec notamment des difficultés respiratoires et des signes d’étouffement : appeler le 15
* Procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux et matériel ainsi qu’au lavage du linge
* Prévenir le médecin de la crèche.